

## – OBJECTIF 31 –

### FAIRE DE L'OFFRE DE SERVICES UN VECTEUR D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES ET D'ÉGALITÉ POUR LES HABITANTS

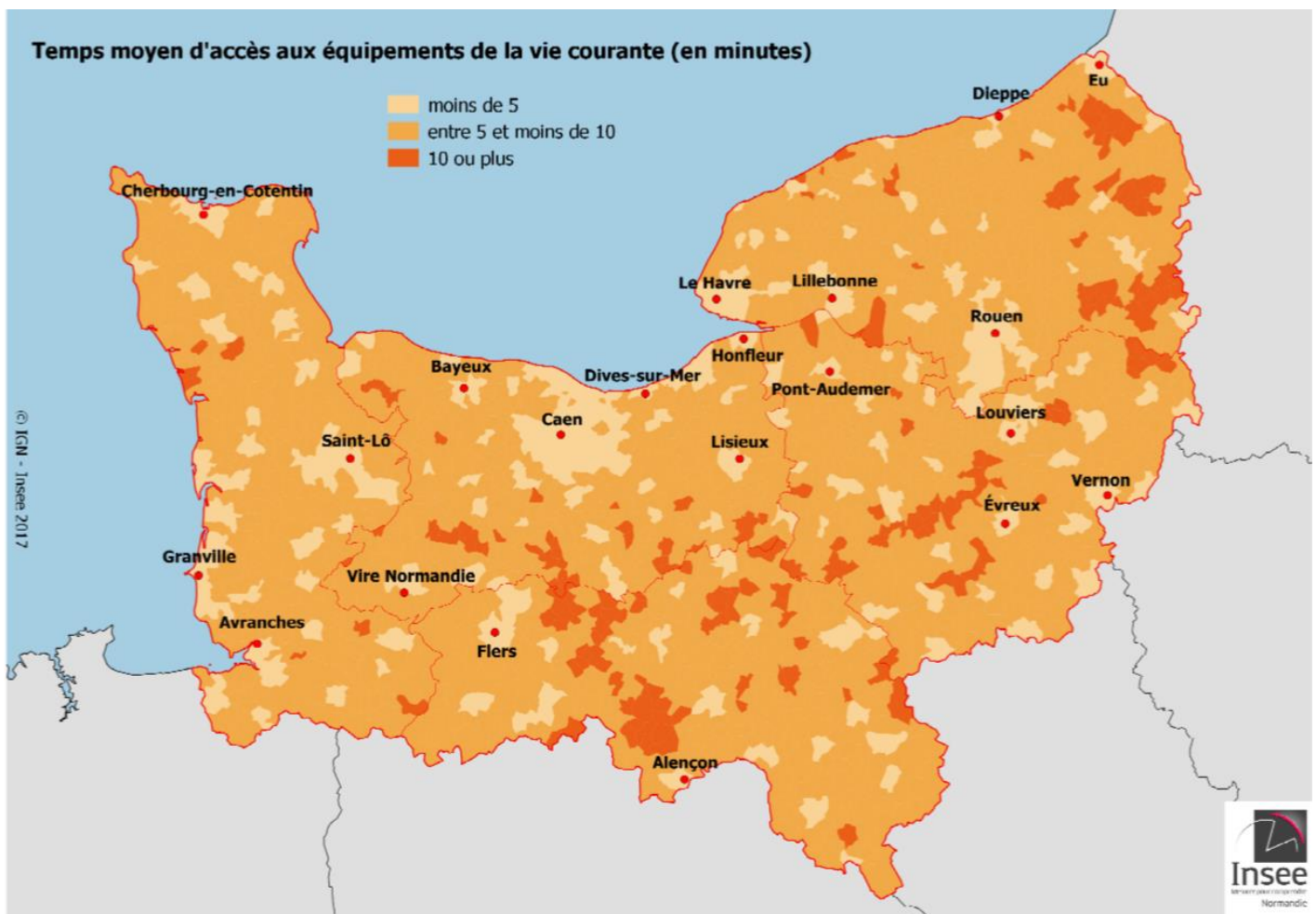
## CONTEXTE

### COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

La Normandie bénéficie sur son territoire d'un réseau dense et diversifié d'équipements ou de services destinés à la population. C'est une des régions métropolitaines où le maillage en termes d'implantations des services est le plus dense. En effet, comparativement aux autres régions de province, les Normands accèdent généralement plus rapidement à ces différents équipements avec, cependant, des temps d'accès qui peuvent être plus ou moins long selon les bassins de vie.

Les 30 équipements de la gamme de proximité (banques, bureaux de postes etc..) tout comme les 40 équipements de la gamme supérieure (urgences, maternités, médecins spécialistes...) sont en moyenne plus accessibles en Normandie qu'en France métropolitaine. Seule 0.4% de la population est à plus de 30 minutes de ces équipements.

Certains domaines et secteurs sont confrontés à des situations de tension particulière. Pour exemples, on peut citer les domaines de la santé, de l'accès au numérique, de l'offre territoriale en matière de services éducatifs, sportifs et culturels.





## – OBJECTIF 31 –

### FAIRE DE L'OFFRE DE SERVICES UN VECTEUR D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES ET D'ÉGALITÉ POUR LES HABITANTS

#### SOUS-OBJECTIFS

##### COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Deux grandes catégories d'action ont été mises en évidence lors des phases de concertation pour améliorer l'accès aux services marchands et non-marchands :

##### FAVORISER UNE OFFRE EQUILIBREE SUR LE TERRITOIRE

- Promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibrée (maintien des services : santé, loisirs...) et de développement économique (maintien/création d'emplois...).
- Développer une offre de services marchands et non marchands équilibrée à l'échelle du territoire normand.
- Garantir une distance et des temps raisonnables d'accès aux services marchands et non marchands, en prenant en compte la notion de « distance socio-économique ».
- Favoriser une organisation multipolaire du territoire en confortant les pôles urbains secondaires, notamment les villes moyennes.
- Veiller à la qualité des espaces urbains centraux : structuration des espaces d'aménités, offre de logements et de services adaptés à la demande des ménages.
- Adapter l'offre de services aux spécificités des territoires et aux besoins des populations et des entreprises (par exemple, adapter l'offre de formation au tissu économique local).

##### DEVELOPPER LA COMPLEMENTARITE DES SERVICES ET DE NOUVEAUX MOYENS D'Y ACCEDER

- Développer la complémentarité des services : stations multi-énergies propres, maisons de services au public, maisons de santé, services postaux assurés par les commerces...
- Développer les « e-services », les services accessibles au travers des moyens de communication numérique : télétravail, télé médecine...
- Favoriser la mutualisation des services à l'échelle intercommunale et/ou adaptée au maillage des villes moyennes
- Améliorer l'information sur l'existence et les modalités d'accès aux services.